



PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 – PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Laetitia LERIN, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE et Natacha VIGIER. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, Quentin DELANNES, Mathieu DE MATOS, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE (partiellement), Noé RASPADO et Aubin SOLER

Excusés : Dr Luc FONTAINE

HOMOLOGATION DU REGLEMENT DES COMPETITIONS SENIORS FEMININES À 11 – SAISON 2025/2026

À la suite de la modification de la formule de compétitions en catégorie Séniors Féminines à 11, adoptée par vote du Comité Directeur, en date du 22 septembre 2025, il y a lieu de procéder à des modifications sur le règlement des compétitions Séniors Féminines à 11.

Pour cette raison, le nouveau document est proposé aux membres du Comité Directeur.

Vote : Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le règlement ainsi adopté figure en Annexe du présent PV.

HOMOLOGATION DU REGLEMENT DU CRITERIUM FOOT À 8 SENIORS – SAISON 2025/2026

La Commission Sportive Séniors propose de modifier le règlement du Critérium Foot à 8 Séniors. Les propositions visent à offrir une plus grande liberté au niveau des jours et horaires possibles pour la planification des rencontres. De plus, les règles relatives à l'éclairage des terrains seraient assouplies.

L'objectif est de favoriser au maximum la pratique, sur ce créneau footballistique de loisir.

Les membres du Comité Directeur sont invités à se prononcer sur ces modifications.

Vote : Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0

La nouvelle mouture du règlement figure en Annexe du présent PV.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 29 DES REGLEMENTS PARTICULIERS DU DISTRICT PAR LA COMMISSION REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

La Commission Règlements et Contentieux propose à la suite de sa réunion du 24 septembre dernier de modifier l'article 29 des Règlements Particuliers du District. La modification proposée vise à modifier le délai de transmission des FMI après les rencontres.

Le texte proposé prévoirait un envoi obligatoire des FMI dans l'heure qui suit la fin du match et tout envoi après le dimanche à 19h00 serait amendable.

Les membres du Comité Directeur sont invités à se prononcer sur cette modification réglementaire, qui serait, en cas d'accord, proposée au vote des clubs en Assemblée Générale.

Vote : Pour : 0 / Contre : 24 / Abstention : 0

La nouvelle mouture du règlement figure en Annexe du présent PV.

INFORMATIONS DIVERSES

Réintégration de Claude LOMPECH au corps des délégués :

Claude LOMPECH, licencié au club du CA CELLES, a officiellement demandé sa réintégration au corps des délégués. Ce dernier avait été mis en retrait de cette fonction en cours de saison 2024/2025.

Un accord lui a été transmis sous condition d'accompagnement et d'un comportement en adéquation avec la fonction, véhiculant une image positive du District Dordogne Périgord.

Demande d'entente entre les clubs de LA THIBERIE NORD DORDOGNE et GJ FOOTHISLECOLE en catégorie U11 :

Une demande d'entente exceptionnelle a été formulée par les deux clubs susvisés malgré l'impossibilité au niveau des Règlements Généraux de le faire sur cette catégorie d'âge. Afin de favoriser la pratique des jeunes, l'entente a été malgré tout accordée par la Commission Sportive Jeunes et le Comité de Direction du District, sous condition malgré tout. En effet, l'entente :

- Ne pourra s'inscrire que sur les compétitions en herbe sous son appellation commune
- Pourra participer au challenge Futsal mais de façon séparée
- Ne pourra pas s'aligner sur la coupe de Dordogne U11

Le Président,

Jonathan BLONDY

Le Secrétaire de séance

Benjamin HAUTIER